

Créteil, le 27 juillet 2026

SAISON 2026/2027

## **NOTE D'INFORMATION JOUEURS ETRANGERS EVOLUANT EN CHAMPIONNATS REGIONAUX OU DEPARTEMENTAUX**

---

À compter de la saison 2026-2027, la Fédération Internationale de Volleyball (FIVB) met en place une nouvelle organisation des transferts internationaux. **L'administration des Certificats de Transfert International (ITC) est désormais entièrement centralisée par la FIVB**, qui devient la seule autorité compétente pour instruire et valider les demandes de transfert.

Tout joueur étranger – ressortissant de l'UE ou hors UE – dont la fédération d'origine n'est pas la FFvolley doit obtenir un transfert international pour participer aux championnats régionaux ou départementaux. . Vous trouverez ci-joint quelques rappels utiles :

-----  
**I – Les Licences « AFR » :**

Les licenciés étrangers UE ou hors UE vivant de façon permanente en France, de « 40 ans et plus » ou les licenciés des catégories « **M7 à M15** », pourront bénéficier d'une licence « AFR » **lors de leur première demande de licence.**

La délivrance de cette licence s'effectue, automatiquement avec cette mention pour licenciés de nationalité étrangère qui remplissent ces conditions.

Les licenciés qui ont bénéficié d'une licence « AFR » en N-1 conserveront ce statut lors de la demande de leur licence en N+1.

**II – Les Licences « Etrangères » sans transfert :**

Il n'y a pas lieu d'établir un certificat de transfert pour un étranger UE ou hors UE qui :

1. bénéficie du Statut de Réfugié Politique (à l'exception des protections subsidiaires ou temporaires) ou d'une demande d'asile.
2. n'a jamais été licencié auprès d'une Fédération Nationale affiliée à la FIVB et qui sollicite sa première licence compétition VB auprès de la FFvolley.

Les demandes de licences étrangères en création sont archivées dans les « DOSSIERS ETRANGERS EN ATTENTE »: 1) **Enregistre la demande**, 2) **Télécharge le formulaire de demande de licence 2026/2027 dûment complété et signé**, 3) **Retrouve sa saisie dans « Dossiers Etrangers en Attente »**. 4) **Archive les pièces complémentaires du dossier de demande de licence dans l'espace prévu à cet effet**. (une pièce d'identité en cours de validité, une photo d'identité ainsi que les justificatifs correspondants à la situation, soit un document de l'OFPPA pour les réfugiés politique, ou une écrit de la Fédération de la nationalité de l'intéressé attestant qu'il n'a jamais été licencié dans cette Fédération ; ou des justificatifs de scolarité en France de l'intéressé entre ses 13 ans et ses 17 ans pour la catégorie M18.

La licence devra obtenir la validation définitive de la FFvolley/CFSR pour être intégrée dans le collectif du club recevant.

**Le renouvellement ou la mutation** de cette licence se fera de la même manière que pour une licence française à partir de l'espace club en archivant le dossier de demande de licence dans l'espace prévu à cet effet.

### **III – Les Etrangers UE ou hors UE ayant déjà bénéficié d'un transfert la saison dernière**

**Vous pouvez vous connecter au nouveau lien VIS pour les transferts internationaux :**

**<https://app.fivb.com>**

La plateforme pour la nouvelle saison sera ouverte à compter du **16 AOUT 2026**.

Cependant, vous pouvez dès à présent prendre contact avec les Fédérations d'Origine pour mettre à jour le profil de l'athlète si nécessaire sur la base FIVB des transferts.

Parallèlement à cette procédure de transfert, le GSA recevant, à partir de son espace club, 1) **Enregistre la demande (Nouveau : obligation de saisir le niveau de pratique de l'intéressé)**, 2) **Télécharge le formulaire de licence 2026/2027 dûment complété et signé**, 3) **Retrouve sa saisie dans « Dossiers Etrangers en Attente »**, 4) **Archive les pièces complémentaires du dossier de demande de licence dans l'espace prévu à cet effet** (une photo d'identité et une pièce d'identité en cours de validité).

La licence devra obtenir la validation définitive de la FFvolley/CFSR pour être intégrée dans le collectif du club recevant et pouvoir être inscrite sur une feuille de match.

### **IV – Les Etrangers UE ou hors UE n'ayant jamais demandé de transfert et qui ne peuvent pas bénéficier d'une licence « AFR » ou d'une licence « Etranger Sans transfert »:**

Pour les joueurs/joueuses qui ne sont pas encore enregistrés dans la base de données FIVB, **vous pouvez demander la création de leur profil à leur fédération d'origine** en leur transmettant les pièces nécessaires à savoir : **1) une photo d'identité de l'intéressé au «format jpeg», 2) la copie de sa pièce d'identité, 3) son adresse postale et email.**

Pour les GSA qui doivent **lancer une procédure de transfert pour la première fois**, avant de pouvoir accéder au logiciel de transfert électronique, merci de contacter la FFvolley/CFSR par courriel «[nathalie.lestoquey@ffvolley.org](mailto:nathalie.lestoquey@ffvolley.org)» pour **demandeur la création de votre compte club**, afin qu'un code d'accès vous soit délivré.

**Vous trouverez la documentation sur la procédure de transfert sur le site de la FIVB, au moyen du lien suivant :**

**<https://www.fivb.com/volleyball/regulations-and-forms/>**

Parallèlement à cette procédure de transfert, le GSA recevant, uniquement à partir de son espace club : 1) **Enregistre la demande de licence (Nouveau : obligation de saisir le niveau de pratique de l'intéressé)**, 2) **Télécharge le formulaire de licence 2026/2027 dûment complété et signé**, 3) **Retrouve sa saisie dans « Dossiers Etrangers en Attente »**, 4) **Archive les pièces complémentaires du dossier de demande de licence dans l'espace prévu à cet effet** (une photo d'identité et une pièce d'identité en cours de validité).

La licence « Etr-FIVB-LIG » ou « Etr-FIVB-UE REG » devra obtenir la validation définitive de la FFvolley/CFSR pour être intégrée dans le collectif du club recevant et pouvoir être inscrite sur une feuille de match.

#### IV– LES REDEVANCES DE TRANSFERTS FIVB

Conformément à l'Annexe 1 du Règlement Financier FIVB 2026 et à l'article 25 du Règlement Général FFvolley, les redevances internationales sont désormais les suivantes :

| Niveau de Jeu  | Redevance FIVB |
|----------------|----------------|
| AUTRES NIVEAUX | 100 CHF*       |

A partir de la saison 2026/27, le club recevant **paie les frais internationaux à la FIVB pour chaque transfert international auquel ils s'appliquent, y compris au sein d'une même Confédération**. Ce montant est à régler directement à la FIVB en (Francs Suisse) selon la procédure indiquée sur l'espace FIVB – transferts internationaux

Afin de permettre une validation automatique et plus rapide du transfert par la FIVB, il est recommandé d'effectuer le règlement par carte bancaire, directement depuis la fiche de transfert dans le VIS Web Manager.

En cas de paiement par virement bancaire, les clubs sont invités à respecter les coordonnées bancaires communiquées par la FIVB et à faire figurer impérativement dans le libellé du virement les références permettant d'identifier le dossier de transfert, notamment :

- le numéro du transfert
- les nom et prénom du joueur ou de la joueuse
- le nom du club recevant

À défaut de ces références, le rapprochement du paiement avec le dossier de transfert peut être retardé, ce qui est susceptible d'entraîner un délai dans la validation du Certificat de Transfert International (ITC).

Le téléversement du justificatif ne finalise pas l'étape à lui seul. La FIVB l'autorise après réception des fonds sur le compte indiqué.

**Important : aucune redevance ne peut être réclamée par la Fédération d'Origine pour les joueurs/joueuses évoluant dans les niveaux régionaux et/ou départementaux.**

#### V – LES FRAIS DE LICENCES ETRANGERES FFvolley

Pour les joueurs étrangers évoluant au niveau régional et/ou départemental, aucun frais de licence étrangères ne sera à verser à la FFvolley, seul le coût de la licence sera à régler.

---

Coordonnées des Fédérations rattachées à la CEV accessibles à partir du lien suivant :

<https://inside.cev.eu/institutions/federations/>

-----

Pour toute question - – FFvolley Courriel : [nathalie.lestoquey@ffvolley.org](mailto:nathalie.lestoquey@ffvolley.org)